

CRAPS LOG

TIRÉ À PART

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS

N° 28 / MARS 2026

LE TOBOGGAN DE LA REDISTRIBUTION

**REDISTRIBUONS-NOUS AU-DELÀ
DE L'OPTIMUM SOCIAL ?**



***LE TOBOGGAN DE LA
REDISTRIBUTION
REDISTRIBUONS-NOUS AU-DELÀ
DE L'OPTIMUM SOCIAL ?***

PAR RÉGIS DE LAROULLIÈRE
MEMBRE DU CONSEIL D'ORIENTATION DU CRAPS ET ANIMATEUR DES FORUMS MAC MAHON
&
DIDIER BAZZOCCHI
PRÉSIDENT DU CRAPS

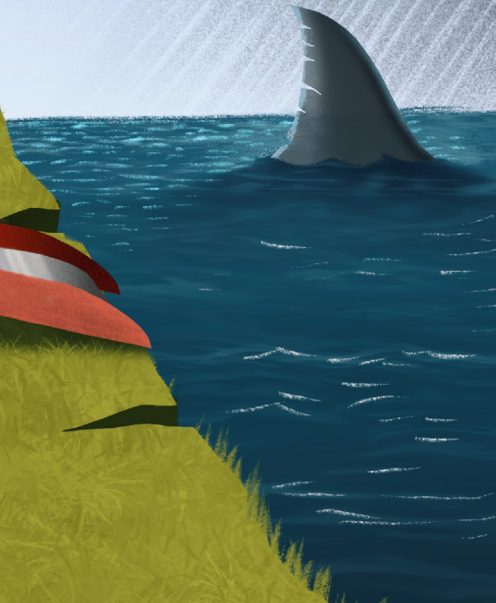
REDISTRIBUTION



AAA

AA

CCC



« FAUT-IL AUGMENTER INDÉFINIMENT LA REDISTRIBUTION, OU Y A-T-IL UN OPTIMUM À ATTEINDRE ? »

Les causes du déficit public français et les moyens de le résorber sont, tout particulièrement depuis le dérapage de 2023-2024, durablement en débat. Par fonction, 57,1% de la dépense publique est affectée à la protection sociale.¹ Cette dépense croît plus vite que notre économie dans son ensemble. La question de la maîtrise de cette dépense, et plus largement de la soutenabilité économique de notre modèle de protection sociale, largement fondé sur la redistribution, est de plus en plus fréquemment posée.

À la lumière des études récentes de l'INSEE sur la redistribution dans notre pays, nous nous sommes interrogés sur ce point : faut-il augmenter indéfiniment la redistribution, ou y a-t-il un optimum à atteindre ? Nous partageons dans ce dossier le questionnement dérangeant auquel cette étude nous a conduits à ce stade :

aurions-nous même dépassé cet optimum social ?

Nous sommes partis de l'étude de l'INSEE sur la redistribution élargie², qui interpelle. L'information selon laquelle l'écart de revenu entre les ménages aisés (10 % de la population) et les ménages pauvres (13 % de la population dans cette étude) est ramené d'un ratio de 1 à 18 avant transferts à un ratio de 1 à 3 après transferts³ a été largement reprise et commentée. Les transferts réduisent très fortement les inégalités⁴, et contribuent de manière significative au niveau de vie d'une vaste majorité de nos concitoyens. Jusqu'où faut-il aller dans ce sens ?

REDISTRIBUTION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La redistribution est un élément essentiel de notre pacte républicain. Elle

existe, à des niveaux divers certes, dans toutes les civilisations, à toutes les époques, et tout particulièrement dans nos démocraties occidentales aujourd'hui. Elle répond à une triple nécessité : une nécessité morale ou sociale, allant des secours apportés aux indigents à la réduction des inégalités ; une nécessité économique, allant de l'éducation et de la santé de tous qui contribue fortement à la productivité du travail et au niveau de vie, au maintien de la croissance économique dans les périodes de crise ; une nécessité politique allant de l'ordre public (émeutes de la misère) au ciment du vivre-ensemble, la fraternité de la devise républicaine.

Dans notre référentiel français et le discours public qui le traduit, toute réduction des inégalités va ainsi dans le bon sens. Tout élargissement des inégalités est une régression et une injustice sociale, à rebours du sens de

1. *fipco.fr*

2. *Insee.fr*

3. Écart mesuré en termes de niveau de vie par ménage et par unité de consommation (UC), sur la base des chiffres de 2019.

4. Les revenus par UC des 13 % les plus pauvres sont multipliés par 3,6 par l'effet des transferts élargis, alors que ceux des 10% les plus aisés sont réduits de 40 %. Ce dernier chiffre est le solde de 60 % de prélèvements compensés par 20% de transferts, dont la moitié au titre des retraites.

l'Histoire. S'agit-il pour autant de viser une égalité parfaite ? L'ambition ne va pas jusque-là. Elle vise plutôt un niveau supérieur d'équilibre à atteindre : jusqu'où et à quel rythme convient-il d'adapter notre système, compte tenu des objectifs sociaux, économiques et politiques poursuivis ?

Simultanément, dans le contexte actuel de déséquilibre de nos finances publiques, de croissance de la charge de la dette, et de grande difficulté à redresser nos comptes, la question de la soutenabilité de notre modèle social est de plus en plus fréquemment évoquée. Certaines analyses estiment que les dépenses de protection sociale contribuent de manière significative, et pour certaines de manière majoritaire, aux déséquilibres publics.⁵ Elles posent la question de savoir comment concilier redressement des comptes publics et maintien d'un haut niveau de protection sociale. Où trouver les ressources pour équilibrer les dépenses, alors que depuis des décennies, nous n'y arrivons pas ? Faudrait-il même réduire certaines de ces dépenses, comme par exemple l'indexation des retraites ou l'indemnisation du chômage ?

Le réalisme nous semble imposer d'engager explicitement l'analyse de la situation, avec prudence et en reconnaissant la complexité du sujet. Nous espérons ouvrir un débat utile à la recherche et à l'acceptation de mesures qui permettront de stabiliser d'abord, de redresser ensuite notre situation financière, condition nécessaire à la pérennité d'un système de protection sociale indispensable aux plus précaires et aux plus démunis : ils sont les premiers touchés lorsque la situation économique se tend, comme l'illustrent plusieurs indicateurs récents (augmentation du taux de pauvreté, du nombre de personnes sans logement, des difficultés d'accès aux soins, etc.).

Dans ses études sur la réduction des inégalités, l'INSEE définit deux niveaux de redistribution :

- La « redistribution usuelle », qui tient compte des prestations familiales, des minima sociaux et de la prime d'activité du côté des transferts perçus, et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe foncière...) et des prélèvements sociaux type CSG ou CRDS du côté des transferts versés ;
- La « redistribution élargie », qui ajoute à la redistribution usuelle : les pensions de retraite, les allocations chômage, les transferts sociaux en nature (santé, éducation, action sociale, logement) et les services publics collectifs (police, justice, etc.), et déduit les taxes sur les produits et la production, ainsi que les cotisations sociales.

**« AUX EXTRÉMITÉS
DE LA FRACTION DE
LA POPULATION QUI
COUVRE 80% DES
MÉNAGES, L'ÉVENTAIL
DES RÉMUNÉRATIONS
VA DE 1 À 6,4 AVANT
REDISTRIBUTION,
ET NE VA PLUS QUE
DE 1 À 1,7 APRÈS
REDISTRIBUTION
ÉLARGIE. IL EST
DIVISÉ PAR PRÈS DE
QUATRE »**

Nous adoptons dans la suite la définition de l'INSEE pour analyser les effets de la redistribution, en termes économiques et sociaux, selon une distribution en vingtiles, qui regroupent la population en 20 groupes égaux comptant chacun 5 % des ménages. Nous partons des ratios de revenus et des effets de la redistribution élargie entre les vingtiles extrêmes, à savoir, le premier vingtile (et sa valeur moyenne pour les ménages

les moins favorisés) et le vingtième vingtile (et sa valeur moyenne pour les ménages les plus favorisés).

Nous n'approfondirons pas dans le cadre de ce dossier l'analyse des 4 vingtiles extrêmes, largement débattue par ailleurs. Nous nous concentrerons sur le cœur de notre population, à l'exclusion des deux vingtiles les moins favorisés et des deux vingtiles les plus favorisés. Les 16 vingtiles centraux représentent 80 % de notre population, qui ne sont ni pauvres ni aisés.

5. Nicolas Dufourcq, « La dette sociale de la France » publié aux Éditions Odile Jacob en octobre 2025.

6. Du côté des ménages les plus pauvres, le revenu après redistribution élargie varie assez peu : il est de 22 420 euros par UC pour les 5 % les plus pauvres, de 26 410 pour les suivants, et de 28 020 et 28 470 pour les deux tranches suivantes. À l'autre extrémité, il est de 103 580 pour les 5 % les plus aisés, 54 170 pour ceux d'en-dessous, puis de 46 490 et 42 510 pour les deux tranches suivantes.

LA REDISTRIBUTION ÉLARGIE RÉDUIT FORTEMENT LES INÉGALITÉS DE REVENUS DE LA VASTE MAJORITÉ DES FRANÇAIS

L'étude de l'INSEE sur la redistribution élargie précitée est abondamment documentée, et met en avant des conclusions claires, dont notamment celles mentionnées en introduction. Elle précise que 57 % des citoyens bénéficient des transferts opérés par la redistribution élargie. Ces transferts sont financés, en solde net, par les 43 % des autres citoyens. Ces transferts réduisent fortement les inégalités de revenus de la majorité des Français.

Après redistribution élargie, les écarts de revenus entre les populations les moins aisées et les plus aisées (vingtiles extrêmes) demeurent significatifs

L'écart entre les vingtiles extrêmes est de 1 à 36 avant redistribution et de 1 à 4,6 après redistribution élargie.⁶ C'est nettement plus que mentionné en introduction pour l'écart entre les ménages pauvres et les ménages aisés, catégories deux fois plus larges. Cet écart serait encore nettement supérieur en considérant les centiles, etc.

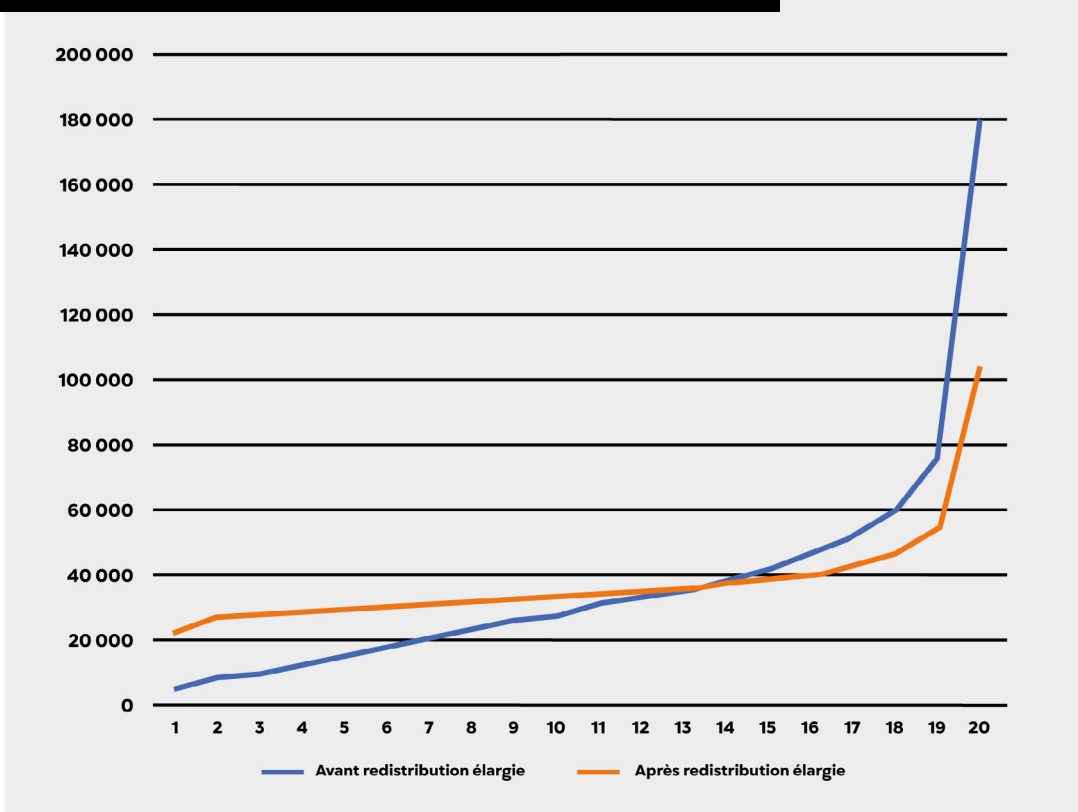
Nous n'approfondirons pas ici ce qui concerne les extrêmes, parce que ce sujet est très largement débattu par

ailleurs, comme indiqué précédemment, ainsi que pour la raison suivante : la structure des revenus et des dépenses des 10 %, puis des 5 % des ménages les plus aisés en termes de niveau de vie, et plus encore des 1 % ou 0,1% est de plus en plus différente de celle du reste de la population. Les revenus du patrimoine prennent une part croissante puis prépondérante dans les revenus. Surtout, en ce qui concerne leurs dépenses, les investissements y prennent de même une place progressivement très prépondérante.

Économiquement, et aussi socialement, il nous semble nécessaire de distinguer dans ces analyses ce qui relève de la consommation (chacun consomme pour soi, ce qui entre en concurrence avec la consommation des autres) de ce qui relève de l'investissement (l'investissement rapporte un revenu à l'investisseur, souvent réinvesti au demeurant, mais surtout il est également indispensable à tous car il fait les emplois, l'innovation, la productivité du travail, et au bout du compte le niveau de vie de chacun et la souveraineté. Il a ainsi une forte dimension d'intérêt général). Cette dimension de l'investissement appelle à nos yeux une prise en compte spécifique, qui va au delà du cadre du présent dossier.

Force est également de constater que, depuis très longtemps, et notamment depuis le début du siècle dernier

REVENUS PAR UC AVANT ET APRÈS TRANSFERTS ÉLARGIS



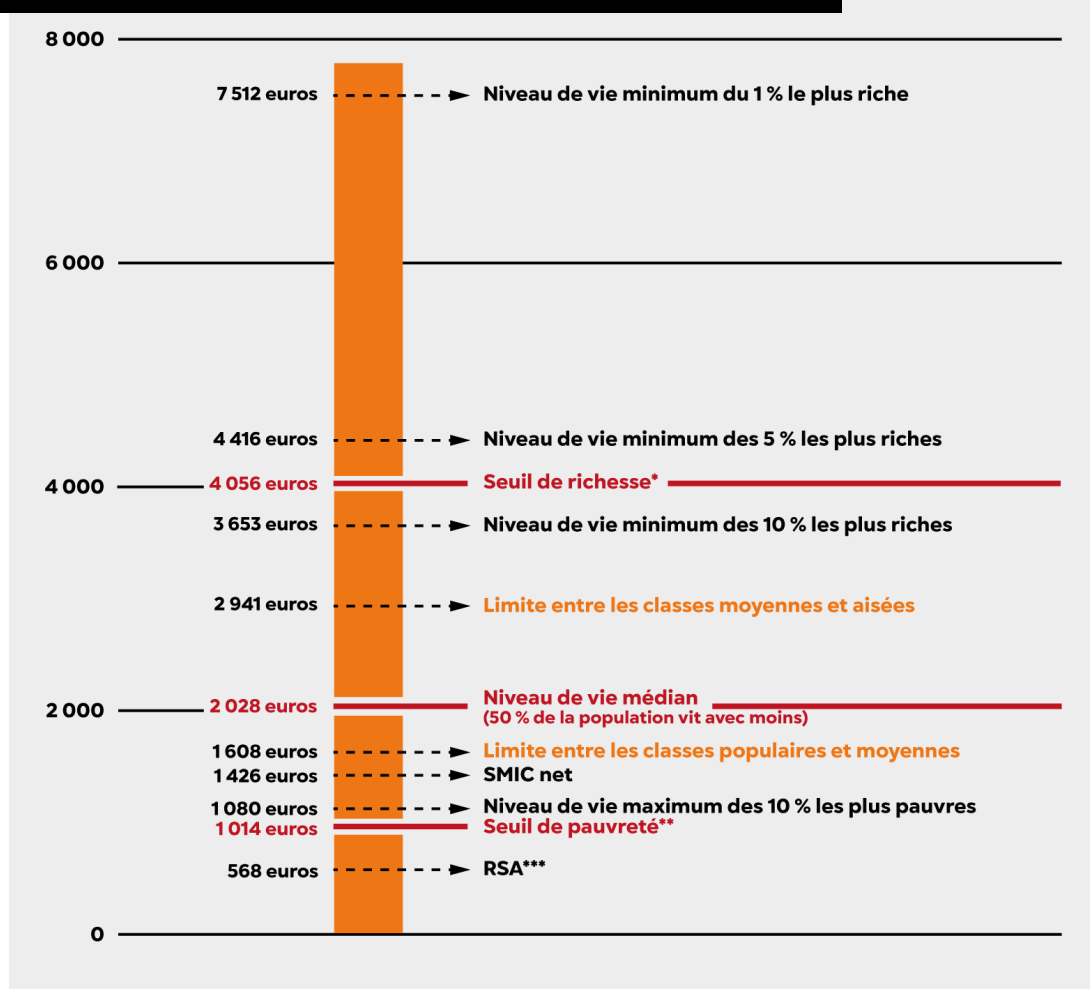
avec la création de l'impôt sur le revenu, la recherche des moyens de taxer davantage les riches est active. Depuis 50 ans, de nombreuses réformes ont été conduites en ce sens au fil des alternances, avec une efficacité relative et des limites désormais bien tangibles. Faute d'y parvenir suffisamment, nous nous sommes massivement endettés. Dans quelle mesure cette piste peut-elle réellement contribuer significativement au redressement, et quelles autres mesures pourraient être nécessaires, à l'aune des ajustements auxquels tous les autres pays confrontés à une situation similaire à celle de nos finances publiques ont finalement été contraints de procéder ? C'est sur ce dernier aspect que nous concentrons la suite du dossier.

Mais les écarts de revenus sont fortement réduits pour 80 % de la population

Sans que les remarques précédentes n'épuisent le sujet des ménages les plus aisés et du bon niveau de leur contribution à la redistribution, nous focaliserons la suite du dossier sur les 80 % de la population qui ne sont ni les plus pauvres, ni les plus aisés et dont la majorité des revenus sont consommés. Ils couvrent la vaste majorité de notre population, quels que soient les diplômes, le secteur d'activité ou l'ancienneté professionnelle du chef de famille.

Comme on le voit sur l'illustration 1, la redistribution élargie bénéficie à plus de la moitié de la population. Aux extrémités de la fraction de la population qui couvre 80 % des ménages, de tout âge et de tout niveau social et de toute ancienneté professionnelle du chef de famille comme indiqué précédemment, l'éventail des rémunéra-

L'ÉCHELLE DES REVENUS DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS



Montants mensuels pour une personne seule > *Seuil de richesse fixé au double du niveau de vie médian. **Seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian. ***Forfait logement déduit.

Sources > INSEE, ministère des Solidarités - Données 2022 pour les niveaux de vie et le seuil de pauvreté, sauf les seuils du 1 % et des 5 % les plus riches (données 2021). Données avril 2025 pour le RSA et le SMIC

tions va de 1 à 6,4 avant redistribution, et de 1 à 1,7 après redistribution élargie⁷. La redistribution a donc un effet considérable pour 80 % de la population : elle divise l'éventail des rémunérations par près de quatre.

La redistribution élargie améliore le revenu de 57 % de la population. Au niveau de la médiane, cette amélioration est encore sensible, de 20 % pour le 10^e vingtile et de 8 % pour le 11^e vingtile, environ 13 % au niveau de la médiane. Le revenu après redistribution élargie du vingtile du bas de la population considérée ici est de 85% de revenu élargi médian. À l'autre extrémité de l'éventail, le vingtile du haut a un revenu après distribution élargie de 40% supérieur à la médiane.

Convient-il de réduire encore ce ratio de 1,7, et jusqu'où ? Ou bien aurait-il été trop réduit, selon le questionnement que nous esquissons en introduction ? C'est sur cette fraction centrale de 80 % de la population que nous nous concentrerons pour la suite de ce dossier.

AVANT REDISTRIBUTION, L'ÉVENTAIL DES SALAIRES EST DE 1 À 3 POUR LES 90 % DES SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Si le revenu par unité de consommation et par ménage après redistribution élargie permet de mesurer précisément l'impact de la redistribution sur le niveau de vie, les chiffres correspondants parlent peu au grand public. Une approche plus simple et plus parlante, même si elle est moins complète et porte sur des comparaisons avant redistribution, consiste à se concentrer sur la dispersion des salaires.

Nous partirons dans un premier temps de la typologie du rapport sur les inégalités en France de l'Observatoire des inégalités, et analyserons ensuite au travers de ce prisme la dispersion des salaires des salariés du secteur privé à temps plein à partir des chiffres de l'INSEE de 2024.

Les inégalités de revenus selon l'Observatoire des inégalités

L'élément de référence est ici le niveau de vie médian. La moitié de la population gagne davantage, et la moitié gagne moins. L'élément principal est le salaire, mais le



niveau de vie médian tient compte des autres revenus, ainsi que des prestations sociales et de l'impôt sur le revenu⁹, incluant ainsi une fraction substantielle des transferts monétaires. Pour une personne seule¹⁰, ce niveau de vie médian est de 2 028 euros (chiffres de 2022) par mois.

De façon conventionnelle, le seuil de la richesse est du double de la médiane, soit 4 056 euros. Environ 7 % de la population est au-dessus de ce seuil¹¹.

À l'autre extrémité de l'éventail, le seuil de pauvreté est conventionnellement pour l'Observatoire des inégalités de 50 %¹² du revenu médian, soit 1 014 euros par mois. 8,1 % de la population gagne moins. Le seuil correspondant aux 10 % les plus pauvres en est peu éloigné, à 1 080 euros.

7. Aux extrémités de cette fraction de la population, constituée des 16 vingtiles centraux qui couvrent 80 % des ménages, le rapport entre le vingtile inférieur (le troisième de la distribution totale) et le vingtile supérieur (le 18^e de la distribution totale) est de 6,4 avant et de 1,7 après redistribution élargie.

8. inegalites.fr

9. inegalites.fr - chiffres 2023.

Dans cette approche en termes de niveau de vie, l'éventail des revenus de la population compris entre le SMIC net et le seuil de la richesse va de 1 à 2,85 après redistribution financière usuelle, mais avant redistribution élargie.

L'éventail des salaires pour les 90 % des salariés situés sous le seuil de la richesse est de 1 à 3

Pour se rapprocher des grandeurs qui nous sont les plus familières, transposons cette analyse aux seuls salaires, sur la base des chiffres de 2024 de l'INSEE pour les salariés du secteur privé¹³. Le salaire net médian en Équivalent Temps Plein, sans prise en compte des impôts et de la redistribution, est de 2 190 euros par mois¹⁴. Il se trouve être assez proche du revenu médian calculé par l'Observatoire des inégalités : à la médiane, prélèvements et redistribution usuelle sont relativement proches.

Ce salaire net médian se compare également à un salaire net moyen de 2 733 euros, supérieur de 25 % au salaire médian du fait de la dissymétrie de la distribution (i.e. si tous les salaires étaient égaux, ils seraient de 2 733 euros nets par mois).

Un peu moins de 10 % des salariés sont au-dessus du double de la médiane, le seuil conventionnel de richesse

(4 360 euros), et 1 % sont au-dessus de 10 261 euros. Aucun n'est en dessous de la moitié (1 095 euros) car le SMIC est au-dessus de ce seuil (1 400, ou plus exactement 1 398,70 euros nets par mois du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024¹⁵, soit 64 % de la médiane).

10 % gagnent moins de 1 480 euros et 10 % gagnent plus de 4 330. En se concentrant sur les 80 % de salariés situés entre ces deux seuils, l'éventail de rémunération nette (avant redistribution) va de 1 à 2,9.

Pour les 80 % qui représentent la vaste majorité de notre population, l'éventail des salaires, traduction monétaire de la hiérarchie des métiers et des déroulements de carrière, avant impôts et redistribution, va ainsi de 1 à moins de trois.

Cet éventail reste quasiment le même si l'on part du bas de la distribution, car la courbe est quasiment plate au début du fait du minimum : pour les 90 % qui sont entre le SMIC et le seuil de la richesse (deux fois la médiane), l'éventail va de 1 à 3,1 pour ce qui concerne le salaire net. Et si l'on compare le SMIC net au seuil de la richesse dans la définition de l'Observatoire des inégalités, l'éventail est de 1 à 2,85, comme indiqué précédemment.

Pour apprécier ce que représente le haut de cet éventail de rémunération, et à titre indicatif, le traitement mensuel net d'un professeur agrégé à plein temps est de 2 083,40 euros en début de carrière au 1^{er} janvier 2024 et de 4 342,43 euros au plus haut de l'échelle, soit un coefficient de 1 à un peu plus de 2 pour le déroulement de carrière.

Que devient cet éventail si l'on le considère après redistribution élargie ? L'étude de l'INSEE ne descend pas à ce niveau de détail. Il serait intéressant de disposer d'une exploitation de la base de données. On peut néanmoins tenter d'en faire une estimation approximative, en transposant aux salariés les coefficients de l'étude portant sur l'ensemble des ménages et de leurs revenus. Le salarié médian voit dans cette approche son revenu mensuel net augmenter de 13 % et passer de 2 190 euros à 2 470 euros. Celui qui est en bas de l'échelle passe de 1 400 à 85 % du précédent, soit 2 100 euros. Celui qui est au

13. [insee.fr](https://www.insee.fr)

14. 2 190 euros en 2024 et 2 091 en 2022, ce dernier chiffre pouvant se comparer au revenu médian de 2 028 euros de l'Observatoire des inégalités pour la même année.

15. En 2022, le SMIC net était de 1 302 euros par mois représentant 64 % du revenu médian calculé par l'Observatoire des inégalités.



seuil de la richesse passe de 4 330 à 140 % du revenu élargi médian soit 3 460 euros.

Abordé sous cet éclairage, on peut s'interroger : l'éventail des salaires, de 1 à 3 pour 90 % des salariés avant redistribution, est-il suffisant pour y loger, après redistribution élargie, la hiérarchie des métiers en fonction de la durée des études, de la compétence, de l'implication et de la valeur produite, ainsi que les déroulements de carrière¹⁶, dans un éventail ramené de 1 à 1,7 après cette distribution élargie ?

Y AURAIT-IL UN OPTIMUM DE REDISTRIBUTION QUE NOUS AURIONS FRANCHI ?

Trois exemples concrets des effets de la redistribution sur les comportements

Sans que les exemples ne vailent démonstration, les auteurs proposent aux lecteurs deux illustrations récentes du questionnement sur les effets de la redistribution.

À la suite de la présentation fin 2025 devant un parterre d'étudiants en M2 de l'ouvrage « En route vers les pénuries ? Il y a une alternative... »¹⁷, l'intervenant demanda à quelques étudiants et jeunes professionnels comment ils voyaient la situation pour ce qui les concerne. Réponse immédiate et simple : voyez-vous, nous savons bien que nous allons largement travailler pour les autres, à commencer par la retraite et la santé des retraités. Quand le temps de la retraite viendra pour nous, les conditions nous seront moins favorables. Alors nous nous ajustons dès maintenant, en dosant travail et loisirs différemment de nos prédécesseurs.

À la même époque, une personne exerçant une profession paramédicale en région parisienne, récemment père de famille, interrogée sur son attitude face au travail répond : voyez-vous, je gagne 3 000 euros par mois. Je pourrais travailler plus, et gagner 4 000, mais il y a trop de prélèvements, pour des personnes qui ne le méritent pas toutes ; aussi je préfère ne pas travailler davantage et consacrer davantage de temps à ma famille et à mes loisirs. Opinion largement partagée dans le corps médical, qui, selon les professionnels du secteur, explique une partie de la pénurie de médecins, ou plus exactement, de temps médical.

Difficile de ne pas penser à la semaine de 4 jours ou au télétravail dans le premier cas, aux pénuries de personnels de santé et à la déclaration d'un récent ministre de la Santé selon laquelle, lorsqu'un médecin prend sa retraite, il en faut 2,3 pour le remplacer.

De manière plus générale, mesuré en heures travaillées dans le pays ramené au nombre d'habitants, nos voisins sont actuellement au moins 15 % plus actifs que nous. L'écart pourrait progressivement monter à 25 %, voire 33 % si les exemples rapportés ci-dessus continuent de se développer en l'état des incitations au travail.

À une échelle plus large, et c'est le troisième exemple, le cas du Ségur de la santé mériterait d'être analysé avec le recul dont on dispose à présent. Les rémunérations ont été significativement augmentées, sans qu'un financement ne soit mis en place. Il s'agissait d'une juste reconnaissance du rôle, des efforts et de la charge mentale de professions servant l'intérêt général et notre santé à tous.

Au plan économique, il en a résulté financièrement¹⁸ une hausse des déficits publics générant une accélération de la croissance de la dette. A-t-elle simultanément rendu ces métiers plus attractifs, augmentant le nombre d'étudiants, ce qui est positif à terme pour l'offre de soins, mais alors au détriment de quelles autres filières de formation ? A-t-elle incité des personnels à faire davantage d'heures, du fait que les heures de travail étaient mieux payées en moyenne ? À l'inverse, les personnels soignants comme les infirmières qui faisaient des heures supplémentaires pour boucler leurs fins de mois ont-ils pu s'en dispenser, générant une contraction de l'offre de soins ? Au total, cette dépense additionnelle a-t-elle généré à moyen terme une hausse ou une diminution du nombre d'heures travaillées en santé dans notre pays ?

Plus globalement, augmenter la redistribution peut-il à un certain stade faire baisser la quantité de travail et le niveau de vie de nos concitoyens ?

En partant de zéro et dans un premier temps, augmenter la redistribution améliore la satisfaction sociale. Cela améliore également l'activité économique et le niveau de vie d'une partie de la population : son état de santé et son aptitude à travailler s'améliore, et sa demande de consommation est solvabilisée.

16. Déroulements de carrière pour ceux qui terminent à l'intérieur de la plage de rémunération examinée ici. Il est possible de terminer sa carrière au-dessus du seuil de 4 360 euros nets par mois, ce qui est le cas d'une large fraction de l'encadrement.

17. « En route vers les pénuries ? Il y a une alternative... » par Régis de Larouillère publié en juin 2025 aux Éditions du CRAPS.

18. Au-delà de l'approche financière, l'augmentation de la rémunération des personnels concernés a eu un autre impact sur l'économie réelle. Leur rémunération additionnelle leur a permis d'acheter davantage, c'était l'objectif, mais en évinçant à due concurrence les autres acheteurs dans tous les secteurs en tension, par exemple pour le logement. Cette amputation de la consommation réelle des autres a représenté une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 0,5%.

Plus largement, et sans chercher à être exhaustif, la conflictualité dans les entreprises, et aussi hors des entreprises, se réduit, ce qui est également positif pour l'économie.

Pour autant, il est clair que ce n'est pas sans limite. Prenons le cas extrême d'une économie totalement redistributive, dans laquelle tous les revenus après redistribution sont égaux. Pour un travailleur bénéficiant des minima sociaux, quelle sera son incitation à travailler ? Pour un travailleur fortement productif, quelle sera son incitation à travailler beaucoup, en quantité, en qualité et en intensité ? Assurément, une fraction d'entre eux lèvera le pied, sans compter ceux qui préféreront aller travailler dans un environnement où ils auront un meilleur retour sur leur contribution.

À l'image du débat sur la taille du gâteau à produire et à partager, quelle sera l'incitation de chacun à contribuer à la production dudit gâteau, s'il est assuré d'en avoir une part identique aux autres ? Avec le temps, le gâteau deviendra assurément plus petit, voire très petit. On voit ici toute l'importance de s'accorder sur le partage du gâteau !

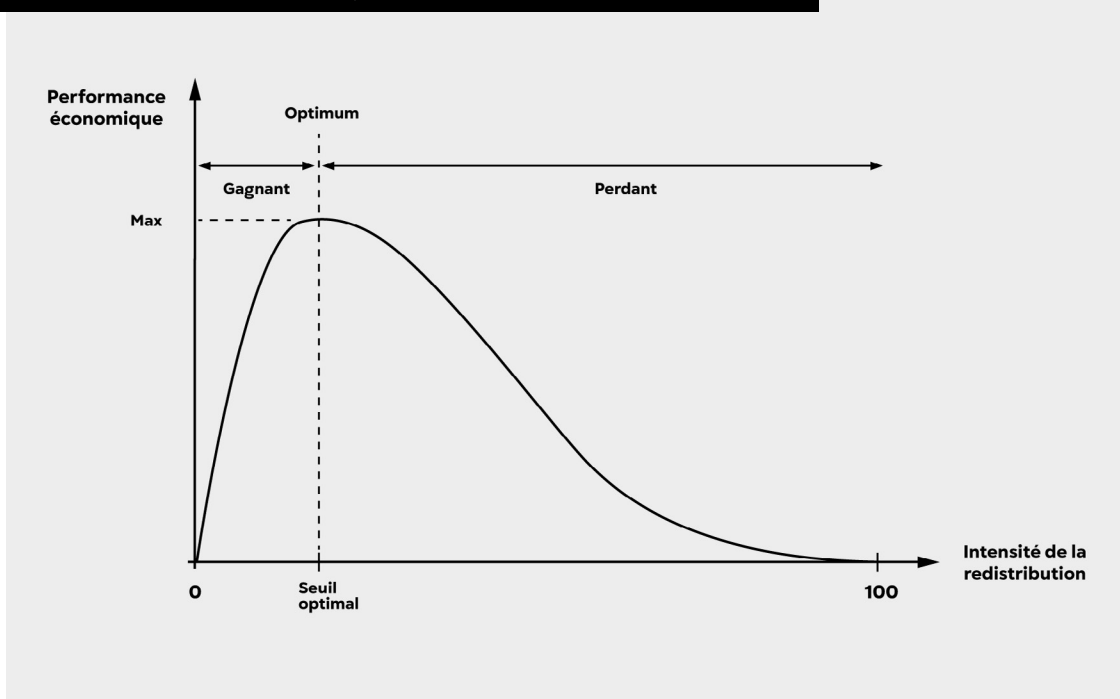
Graphiquement, on peut représenter ce phénomène par une première courbe représentant la satisfaction économique globale (en pratique, le niveau de vie global) en fonction du taux de redistribution (voir graphique plus loin). Elle est faible lorsque la redistribution est nulle, augmente jusqu'à un maximum, que l'on qualifiera d'optimum économique, puis décroît, jusqu'à s'effondrer si la redistribution devient très importante.

Redistribuerions-nous déjà au-delà de l'optimum économique ?

Si l'existence d'une telle courbe s'intuit bien, comment savoir où nous sommes sur cette courbe ? En l'absence d'études permettant de quantifier la courbe, du moins pouvons-nous nous interroger sur le point de savoir si nous redistribuons au-delà de l'optimum. Plusieurs indices justifient la question.

Dans nos démocraties, le niveau de la redistribution est déterminé par le consentement à cette redistribution de la part des contributeurs, de même que le consentement à l'impôt est censé dimensionner le niveau de la dépense publique. Dès l'instant où les dépenses dépassent le con-

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE D'UN SYSTÈME REDISTRIBUTIF



seulement, un déficit structurel s'installe, d'autant moins durablement soutenable qu'il est important.

Depuis 50 ans, le budget de l'État n'arrive plus à financer la dépense publique majorée des financements apportés aux régimes sociaux au titre de la redistribution. La dette qui en résulte est sur une trajectoire financièrement insoutenable, à tel point que la Cour des comptes appelle à présent notre attention sur la perte de contrôle de la dépense publique et de la dépense sociale.

Par comparaison aux autres pays, notamment européens, notre pays est un de ceux qui redistribuent le plus et où les citoyens travaillent le moins. Les auteurs n'ont pas connaissance d'études internationales de corrélation, et plus encore de causalité, sur ce point, qui mériterait d'être éclairé.

La littérature française récente sur le travail qui ne paye plus nous semble traduire la même perception. Plus largement, l'expérience de l'entreprise confirme que les travailleurs adaptent leur contribution à leur rétribution, et à la perception qu'ils ont de son caractère plus ou moins équitable, quel que soit leur positionnement dans l'échelle des salaires. En particulier, l'absence de perspective d'évolution positive est un puissant facteur de démotivation, en attestent notamment les attitudes de désengagement reprochées parfois aux salariés seniors, qui pour leur part ont parfois symétriquement un sentiment de faible reconnaissance, notamment financière ou en matière de formation en fin de carrière.

Franchir cet optimum de redistribution provoque l'enclenchement d'un cercle vicieux, qui peut aller jusqu'à une spirale infernale. La diminution progressive d'activité qui résulte du franchissement du seuil réduit la base prélevable, ce qui, à redistribution et dépenses publiques constantes, augmente les déficits. En France, les plans de redressement des comptes publics comportent un volet d'augmentation des prélèvements, qui accentue les mouvements de retrait par rapport au travail, diminuant à

nouveau la production consommable et le niveau de vie, et réalimentent les déficits. Et ainsi de suite. N'est-ce pas ce que nous constatons actuellement, avec par exemple la suspension de la réforme des retraites de 2023 ?

Pour revenir à notre illustration graphique évoquée plus haut, sans que cette courbe ne soit identique selon les pays, elle est analogue. Un pays comme les États-Unis, très peu redistributif, se trouve sur la partie gauche de la courbe. Les pays redistributifs comme les pays européens sont plus à droite, et la France est parmi les pays européens les plus redistributifs.

**« PAR COMPARAISON
AUX AUTRES PAYS,
NOTAMMENT
EUROPÉENS, NOTRE
PAYS EST UN DE CEUX
QUI REDISTRIBUENT
LE PLUS ET OÙ
LES CITOYENS
TRAVAILLENT LE
MOINS »**

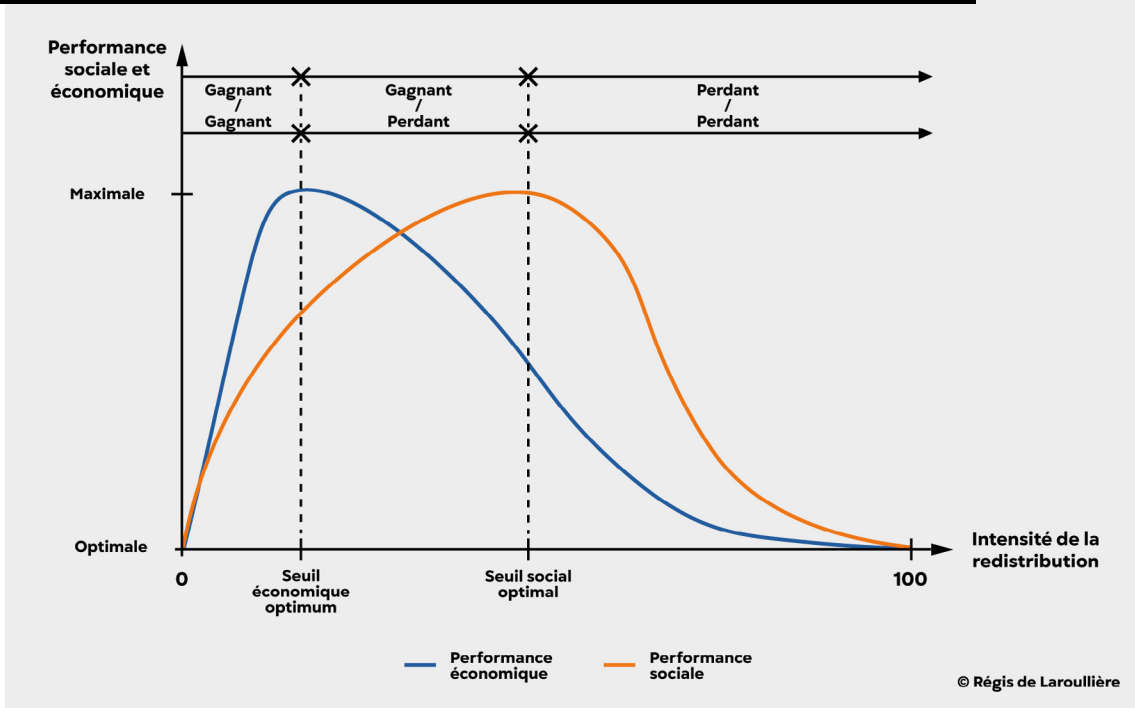
Y aurait-il également un optimum de redistribution sociale, que nous pourrions également avoir dépassé ?

Augmenter la redistribution au-delà de l'optimum économique peut améliorer le sentiment de justice sociale, au moins aussi longtemps que cela correspond au pacte républicain et reste dans les limites du consentement aux prélèvements correspondants. L'arbitrage est économiquement perdant mais socialement et politiquement gagnant.

Mais redistribuer au-delà de l'optimum économique peut, au-delà d'un certain point, soulever des enjeux d'acceptabilité et d'incitations, susceptibles d'affecter la satisfaction individuelle et la cohésion sociale. En premier lieu, la satisfaction de vivre dans un monde plus juste cède rapidement le pas à l'insuffisance du pouvoir d'achat pour une grande partie de la population, devenue à présent la première préoccupation de nos concitoyens. Ensuite, le ressenti de déclassement qui résulte, dans les comparaisons et la concurrence internationale, de notre appauvrissement relatif, affecte chaque Français chacun à son niveau.

Enfin, la justice sociale résiste mal à la pénurie de ressources et finit par affecter davantage les plus démunis et les plus fragiles que ceux qui sont mieux placés pour défendre leur part dans la redistribution. Par exemple, la

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'UN SYSTÈME REDISTRIBUTIF



pénurie de logements actuelle génère une augmentation du nombre des sans-abri. Cette inégalité structurelle générée in fine par un système construit pour apporter de l'équité nous semble très critiquable au plan moral. De plus, elle brise le pacte social de l'après-guerre qui liait les citoyens et la prospérité au travail, rupture qui nous paraît de nature à alimenter attitudes de retrait et radicalisations.

Lorsque s'enclenche la spirale infernale évoquée ci-dessus, augmenter les prélèvements ne suffit plus. La pression augmente pour réduire les dépenses, y compris sociales, en attestent tous les plans de redressement mis en œuvre dans les pays de l'Union européenne confrontés à cette situation : Italie, Espagne, Portugal, Grèce. Les ajustements, pour n'avoir pas été faits à temps, sont d'autant plus importants et douloureux.

Il faut également s'interroger sur la justice sociale au regard de ceux qui sont contributeurs nets. L'intégralité des transferts leur semblent-ils justifiés ? Ce qui concerne les plus fragiles et démunis, et plus largement ceux qui n'ont pas la possibilité de subvenir seuls à leurs besoins, ne fait pas débat. Mais les 57 % des ménages bénéficiaires nets de la redistribution élargie font-ils l'objet du

même consentement à la redistribution de la part des 43 % de contributeurs ? Certains ne s'abritent-ils pas derrière les plus démunis pour protéger ce qui est considéré par d'autres comme des privilèges ? Ont-ils même la perception de ce qu'ils sont bénéficiaires nets de la redistribution, et pour ceux qui le sont, en sont-ils reconnaissants ? Sont-ils même conscients que l'exercice de la solidarité suppose l'existence d'une convergence objective d'intérêts, dans la durée ?

Enfin, en démocratie, une majorité de bénéficiaires va généralement chercher à améliorer sa situation. Les minoritaires contributeurs ont alors un sentiment croissant d'injustice en voyant le rejet du travail et la préférence pour la redistribution qui en résulte. Cela conduit certains à réduire encore leur implication dans le travail, leur mobilité ou leurs choix d'activité.

Revenons à la redistribution élargie. Les citoyens relevant des vingtiles de part et d'autre de la médiane sont bénéficiaires nets de la redistribution. Avant redistribution, le onzième vingtile gagne en moyenne 3 690 euros de plus par an et par UC que le dixième. Après redistribution élargie, l'écart est ramené à 820 euros. 22 % de la va-

leur additionnelle produite, cela vaut-il la peine de l'effort correspondant ?

La justice sociale n'est-elle pas également de donner au travailleur la juste part de la valeur de sa production ?

Toujours au voisinage de la médiane, pour le dixième vingtile, les prélèvements représentent 65 % des revenus avant transferts, et la redistribution élargie 85 % de cette même base¹⁹. Donner directement au travailleur la juste part de la valeur qu'il produit ne serait-il pas beaucoup plus motivant que de la donner par la redistribution, où ce dont il bénéficie varie assez peu en fonction de son revenu, alors que ce qu'il y contribue varie fortement ?

Dans notre représentation graphique apparaît ainsi une deuxième courbe, celle de la satisfaction sociale, décalée sur la droite par rapport à la première.

On constate ainsi sur ce graphique l'existence de trois zones.

Jusqu'au maximum de la performance économique, l'augmentation de la redistribution est économiquement et socialement gagnante.

Entre ce maximum et celui de la performance sociale, l'augmentation de la redistribution est socialement gagnante et économiquement perdante.

Au-delà de ces deux maximums, l'augmentation de la redistribution est perdante, économiquement et socialement. S'il n'est pas remédié à cette situation, un effondrement finit par se produire, progressivement, comme ce fut le cas pour les pays ayant choisi le modèle communiste et qui l'ont abandonné ou fortement révisé à la rupture de 1989, ou soudainement comme cela s'est passé en Grèce.

Cette courbe de la satisfaction sociale en fonction de la redistribution n'a-t-elle pas la forme d'un toboggan, où l'on monte marche par marche comme nous l'avons fait après la Seconde Guerre mondiale, pour parvenir à un sommet, que nous aurions dépassé sans nous en apercevoir ? Nous l'aurions dépassé à partir du moment où nos finances publiques sont passées en déficit structurel. Nous avons commencé à en prendre conscience avec la crise du budget et des finances publiques de l'été 2024.

Réduisant peu nos déficits, nous nous sommes malgré tout engagés dans la pente devant nous, jalonnée des dégradations de la notation de notre dette publique, et voyons avec inquiétude au bas de la pente, l'accident financier. Pour revenir sur la plateforme du toboggan, la première étape n'est-elle pas de comprendre ce qui nous arrive ?

CONCLUSION

À ce stade de l'analyse des chiffres et des comportements, et de nos travaux sur ce sujet, nous concluons par quatre recommandations.

Se mettre sereinement d'accord sur l'existence d'un optimum économique et d'un optimum social de la redistribution.

Examiner plus à fond et débattre contradictoirement du point de savoir si, comme le craignent les auteurs, nous aurions dépassé l'optimum économique (c'est le sujet de l'insuffisance du pouvoir d'achat et de la souveraineté), ainsi que l'optimum de justice sociale (c'est le sujet de l'arbitrage entre la protection des plus fragiles et démunis, une large redistribution, et la juste part de la valeur de leur production à laisser à ceux qui produisent).

S'il faut réduire la redistribution, ne serait-ce que pour des raisons de contrainte financière et de rééquilibrage des comptes publics, préférer le redéploiement et le recentrage au robotage, qu'il s'agisse des populations prioritairement bénéficiaires ou du juste niveau de la redistribution.

En toute hypothèse, examiner les voies et moyens de restaurer le bon fonctionnement du jeu démocratique, et réaligner les intérêts des parties prenantes, pour revenir dans les limites du consentement à l'impôt et aux prélèvements obligatoires. Le recours à l'endettement a dépassé sa limite de soutenabilité.

*
* * *

L'objectif quant à lui demeure inchangé : à chacun selon ses besoins certes, mais dans un système soutenable, dans lequel chacun, sur l'ensemble de l'échelle, contribue équitablement selon ses moyens... ■

19. Pour ce dixième vingtile, les prélèvements représentent encore 54 % des revenus primaires après transferts, et la redistribution élargie 71 % de cette même base.



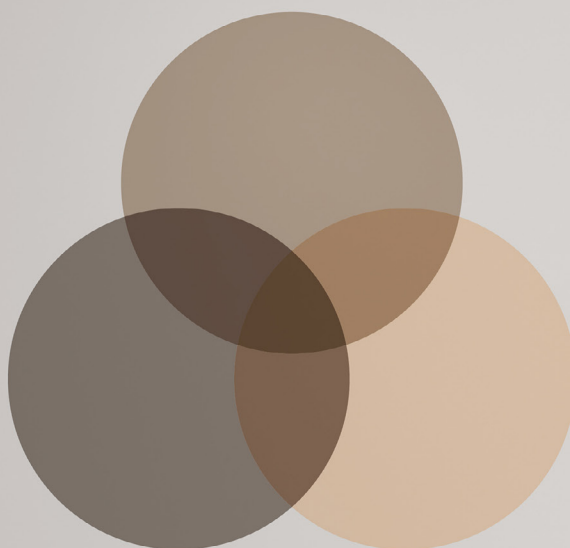
CRAPS LOG

TIRÉ À PART

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS

N° 25 / MARS 2024

IMMIGRATION :
TROIS ÉCLAIRAGES SUR
LES ENJEUX ÉCONOMIQUES
ET DÉMOGRAPHIQUES



CRAPS LOG

TIRÉ À PART

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS

N° 24 / JUIN 2023

DÉMOGRAPHIE DES RETRAITES *LA PYRAMIDE, LE KEBAB ET L'ÉLÉPHANT*



DANS LA MÊME COLLECTION





**RETROUVEZ LE MAGAZINE DANS
SON INTÉGRALITÉ SUR NOTRE SITE
WWW.THINKTANKCRAPS.FR**



CRAPS LOG

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS


CRAPS

LE THINK TANK DE LA PROTECTION SOCIALE